



## **AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC - Scrutin du 5 novembre 2017**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Joël Tremblay, président d'élection :

**aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale de la MRC pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 2017-11-05
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 2017-09-01 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC depuis au moins 12 mois le 2017-09-01;
4. avoir transmis à la MRC, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale de la MRC au plus tard le 2017-10-24

**ET**

**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale de la MRC pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 2017-11-05;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 2017-09-01 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC depuis au moins 12 mois le 2017-09-01
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 2017-09-01;
5. avoir transmis à la MRC, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 2017-10-24.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 2017-10-24 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale de la MRC. Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection, Joël Tremblay, au 418 629-2053, poste 1107 ou au 123, Desbiens, local 501, Amqui (Québec), G5J 3P9.

Donné à Amqui, le 12 octobre 2017.

Joël Tremblay, président d'élection  
MRC de La Matapédia